

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 218

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin,
M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-
Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard,
M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier,
M. Villain et M. Zumkeller

ARTICLE 2

I. – Substituer aux alinéas 27 à 29 l'alinéa suivant :

« e) Le VIII est abrogé ; ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi dont l'inefficacité est avérée. Pour plus de lisibilité, de simplicité et d'efficacité, il est proposé de substituer à ce dispositif une suppression pure et simple de l'intégralité des cotisations patronales familiales.